



## Communiqué de presse commun de l'IUT et du Mieterschutz Lëtzebuerg

**Le 21 janvier 2021, le Parlement européen a adopté le rapport de la Commission Emploi et Affaires sociales "[L'accès au logement abordable et décent en Europe](#)" (2019/2187(INI) avec une forte majorité de 352 voix POUR, et 179 voix CONTRE. En adoptant ce rapport, le Parlement européen confirme que le logement est un sujet majeur et une urgence dont les États membres doivent faire une priorité.**

Marie Linder, présidente de l'[Association internationale des locataires](#) (IUT) salue l'adoption de ce rapport : « Le Parlement européen a montré aujourd'hui la voie à suivre pour réaliser les changements attendus sur le marché du logement. Alors que les gouvernements nationaux continuent de croire que le marché va résoudre tous les problèmes de logement – avec des effets dévastateurs pour les logements abordables en Europe – le Parlement européen sort le carton rouge aux spéculateurs et demande un accès à des logements décents et abordables pour tous ».

Avec 38 % des ménages européens qui dépensent plus de 40 % de leurs revenus pour se loger, plus de 700.000 sans-abris et 156 millions de personnes au seuil de la pauvreté à cause du coût du logement, le Mieterschutz Lëtzebuerg se réjouit avec l'IUT et ses homologues européens que le rapport du Parlement européen, parmi d'autres points,

- Affirme que le droit au logement décent et abordable est un droit humain fondamental, opposable en justice, et que les États membres doivent en assurer l'accès universel, ainsi que la qualité et la salubrité,
- Lie les aspects sociaux et environnementaux aux objectifs d'accès au logement universel, notamment via le Pacte vert européen, et appelle les

États membres à faire de la rénovation d'au moins 3 % du parc annuellement une priorité,

- Appelle à la création d'un cadre européen pour l'éradication du sans-abrisme à l'horizon 2030, et à l'arrêt de la criminalisation des sans-abris,
- Appelle les États membres à lutter contre les taudis et les propriétaires vautours,
- Appelle à la généralisation de la trêve hivernale,
- Prévoit un moratoire sur les coupures d'énergie en hiver,
- Introduit la notion de taux d'effort maximum,
- Appelle à favoriser la location de long terme plutôt que de courte durée,
- Appelle à adopter des mesures de contrôle des loyers, voire de baisse des loyers,
- Appelle à soutenir les associations de locataires et de propriétaires occupants.
- Appelle les États membres à mettre en place des politiques de construction de logements abordables,
- Inclue la protection des groupes vulnérables sur le marché du logement. Protection des locataires, sécurité du logement, accès juste et équitable à un logement abordable pour les groupes à petits et moyens revenus au lieu du déplacement spéculatif de personnes avec des professions essentielles hors des villes.

Pour Jean-Michel Campanella, président de l'Association luxembourgeoise de défense des locataires, l'adoption de ce rapport d'initiative « renforce et rappelle certains droits élémentaires, comme le droit au logement décent et abordable opposable en justice, qui ne sont malheureusement pas d'actualité au Luxembourg. » Le rapport adopté appelle aussi à renforcer et soutenir les associations qui défendent les locataires, ce qui est une nécessité pour une association d'intérêt public comme la nôtre. Dont acte !

A la Commission européenne maintenant de réagir et de proposer des mesures législatives et financières appropriées qui devront être

également acceptées et adoptées par les Etats membres. « Le moment ne pourrait pas être mieux choisi : pour une reprise après la pandémie, l'Europe doit se concentrer sur des logements abordables et verts, » a complété Marie Linder, présidente de l'IUT.

Luxembourg, le 26 janvier 2021

Contact :

Mieterschutz Lëtzebuerg Asbl : [info@mieterschutz.lu](mailto:info@mieterschutz.lu)

International union of tenants : [info@iut.nu](mailto:info@iut.nu)

\*\*\*